

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 26/06/2025

USINE MICHELIN DE VANNES Signature de la convention de revitalisation du bassin d'emploi entre l'État et Michelin

Jeudi 26 juin 2025, Michaël Galy, préfet du Morbihan, et Géraldine Gustin, directrice de Michelin Développement, ont signé la convention de revitalisation du bassin d'emploi de Vannes entre l'État et la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin (MFPM).

Une collaboration étroite entre les services de l'État et le groupe Michelin ainsi qu'un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs locaux ont permis sa signature ce jour.

A travers cette convention ambitieuse, le groupe Michelin prend l'engagement d'aider financièrement, sur une durée de trois années, à la création d'au moins autant d'emplois que ceux perdus par le territoire du fait de la fermeture du site industriel de Vannes annoncée par le Groupe le 5 novembre 2024. Cette décision avait été prise en raison des difficultés structurelles du marché des pneus Poids Lourd et de la production des renforts métalliques associés, notamment en Europe.

La réalisation d'une étude d'impact social et territorial, au début de l'année 2025, avait permis d'évaluer les conséquences sociales, économiques et fiscales de cette fermeture. Elle avait conduit le préfet du Morbihan à engager le groupe Michelin dans un dispositif de revitalisation afin de contribuer à la création d'activité, au développement des emplois et atténuer les effets des licenciements sur les autres entreprises dans le bassin d'emploi.

Dans le détail, cette convention de revitalisation entre l'État et la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin comprend :

- **Un engagement financier du groupe Michelin de 2 160 000 € pour favoriser la création d'au moins 299 emplois industriels ou dans les services à l'industrie.** Elle cible des entreprises industrielles de moins de 500 salariés qui prévoient de créer au moins 3 à 5 nouveaux emplois en CDI dans les trois ans ; et ceci sur le périmètre géographique des - Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique, Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, Communauté de Communes Questembert Communauté, Communauté de Communes Centre Morbihan Communauté, Communauté de Communes Baud Communauté, Communauté de Communes De l'Oust à Brocéliande Communauté.

.../...

**Service
de la Communication
Interministérielle**

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex



PRÉFET DU MORBIHAN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Des aides directes aux entreprises de ce périmètre** : avec des subventions pouvant aller de 5 000 à 10 000€ par nouvel emploi créé ou des prêts à taux bonifié pouvant aller de 10 000 à 12 000 € par nouvel emploi créé, intégrant des mesures visant à favoriser l'embauche d'anciens salariés Michelin du site de Vannes.
- **Des aides indirectes permettant d'accompagner des organismes et des projets au service de la création d'emploi**, du développement des compétences industrielles, de la levée des freins à l'emploi, de l'aide à l'installation sur le site en reconversion.

En lien avec les services de l'État et en collaboration avec l'ensemble des acteurs du développement économique du territoire, Michelin opérera cette convention de revitalisation *via* son agence de développement économique interne, Michelin Développement.

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex

